

L'ÉCHO DES CHAMBARAN

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LES CHAMBARAN SANS CENTER PARCS

FEVRIER 2013 - N°1



Quand on aura abattu le dernier arbre, empoisonné la dernière rivière, pêché le dernier poisson, alors on saura que l'argent ne se mange pas !

D'après Génorimo, indien apache

Edito

Une lutte sans merci a été engagée contre la construction d'un gigantesque complexe de loisirs en plein Chambaran.

Peu important aux promoteurs du projet la destruction d'un espace naturel remarquable, un gaspillage colossal d'argent public, et la création massive de nuisances en tous genres, sous le prétexte fallacieux de l'emploi. Nous verrons, en effet, dans les pages qui suivent, que l'eldorado promis n'est qu'un leurre.

Persistant dans une logique absurde, les décideurs publics continuent à proposer des recettes aussi vieilles qu'inefficaces.

A les suivre, non seulement les problèmes de chômage n'auront pas été résolus, mais en outre, nous aurons anéanti un environnement vital.

OUI, notre société est effectivement à un carrefour : ou elle persiste dans la politique de l'autruche consistant à faire de l'environnement la variable d'ajustement de tous nos délires de croissance, et bientôt nous cumulerons misère et conditions de vie épouvantables, ou elle réagit en optant pour la protection des atouts naturels, et nous pouvons encore espérer survivre et même bien vivre.

Le projet de center parcs relève évidemment de la première option, et de nombreux citoyens des Chambaran ou d'ailleurs ont fait le choix de la **résistance** en créant **PCSCP**.

Après plusieurs années de lutte, l'association a voulu avoir son propre bulletin d'information, « **L'Echo des Chambaran** », d'autant que les partisans du Center Parcs se montrent peu enclins à nous laisser nous exprimer !

Souhaitant que ce bulletin et les suivants vous éclairent sur les enjeux de notre lutte, je vous assure de toute ma confiance,

Le Président
Stéphane PERON

Dernière minute ...

Voir le magazine Capital de Février 2013 : « Temps de chien pour Pierre et Vacances : la martingale ne fonctionne plus »

Le 26 janvier 2013, un nid de Circaète a été identifié par la LPO (Ligue de protection des oiseaux) à proximité du site du projet de Center Parcs.

PCSCP - Pour les Chambaran Sans Center Parcs

1910 route de la Verne 38940 ROYBON – <http://pcscp.org> – Email : contact@pcscp.org

ÉTAT DES LIEUX

Le Center Parcs serait un espace de vacances, aménagé par la société multinationale « Pierre et vacances », installé dans le bois des Avenières à 600m d'altitude.

Les caractéristiques principales et les impacts du projet sur l'environnement peuvent être ainsi résumés :

- Prélèvement de **200 ha** de forêt pour la réalisation d'une gigantesque opération immobilière de plus de **1000 « cottages »** et d'équipements de loisirs aquatiques dans une bulle chauffée à 29° ;
- Défrichage de plus de **90 ha**, imperméabilisation de **31 ha**, dégradation de **62 ha** de zones humides au mépris de la convention de *RAMSAR* de 1971 et de la Loi protectrice de 2005 ⁽¹⁾ ;
- Destruction de deux corridors biologiques par une clôture de 2 mètres de haut ;
- Menace sur de nombreuses espèces protégées et désertion de la faune forcément contrainte à quitter massivement le site ;
- Consommation en eau potable de l'équivalent d'une ville de plus de 7000 habitants, à des fins principalement ludiques, alors qu'au moins une année sur deux, la zone connaît des arrêtés sécheresse très restrictifs ;
- Atteinte à la topologie actuelle de 2 bassins versants (Galaure, Herbasse) et fragilisation de leurs cours d'eau ;
- Circulation automobile intense durant les travaux puis pour la desserte d'une ville complètement artificielle ;
- Fréquentation onéreuse et bruyante d'autres infrastructures prévues telles que halle de sport, boîte de nuit, bowling... ;
- Apparition d'une forte pollution lumineuse dans un site jusqu'ici préservé.

Le prix à payer est la **destruction irréversible** d'un environnement rare et privilégié.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les spécialistes auxquels Pierre & Vacances a eu recours, reconnaissent eux mêmes dans leurs études, des impacts environnementaux importants :

- sur la végétation, par le déboisement programmé de près de cent hectares entraînant inévitablement la **destruction d'habitats à haute valeur écologique** ;
- sur la flore, par la destruction d'espèces rares d'intérêt patrimonial ;
- sur la faune très riche qui utilise le boisement voué à destruction pour une partie ou la totalité de son cycle de vie, pour ses déplacements et ses migrations.

Ces impacts sont déjà suffisamment inquiétants mais de plus **la DREAL, administration d'État**, déplore que l'étude sus-mentionnée, en ayant négligé 37 espèces présentes sur le site, ne permette pas de conclure véritablement sur le nombre réel de celles qui seraient touchées.

De même, la FRAPNA, (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), à travers un réquisitoire précis ⁽²⁾, dresse une liste impressionnante des insuffisances de l'étude réalisée par le promoteur.

IMPACTS SUR L'EAU

L'eau va être au centre des prochains développements du dossier voire des contentieux futurs !

Le projet de Center Parcs ferait peser sur les Chambaran une triple menace :

- L'impact sur les eaux de surface affecterait les zones humides d'une importance majeure sur le site, mais aussi le cours des rivières telles que la **Galaure**, et avec elles, non seulement les nappes phréatiques intermédiaires, mais aussi la nappe de la **molasse du Miocène** qui, selon une étude reconnue de 2006, représente la plus importante ressource régionale en eau souterraine de qualité.
- De plus, l'augmentation considérable de la consommation par la création de l'équivalent d'une ville de plus de 7000 habitants, ne ferait qu'accentuer les problèmes récurrents de sécheresse sur le secteur.
- Enfin alors que l'eau serait pompée dans la vallée de la Galaure et la Bièvre, elle serait ensuite rejetée dans la vallée de l'Isère ! Cela apparaît en contradiction totale avec le respect du cycle de l'eau.

UNE GABEGIE D'ARGENT PUBLIC

Le projet concocté par Pierre et Vacances et des élus qui dépensent allègrement l'argent de nos impôts, représente une dépense de **113,9** millions d'euros (**37,4** pour les collectivités locales, **76,5** pour l'état !).

Encore cette somme astronomique ne tient-elle pas compte de la vente par la commune de Roybon du terrain à prix sacrifié (**30 centimes €/m²** au lieu de 18 € pour le terrain constructible), soit un cadeau supplémentaire de 35,4 m€ : **qu'il peut être doux, parfois, de traiter avec des partenaires publics** peu regardants !

Devant pareilles sommes, inutile d'en évoquer de plus faibles (le produit de la forêt) ou de plus subtiles, comme la multitude de services « écologiques » qu'elle rend (production d'oxygène, séquestration du carbone, épuration de l'eau..).

Quant au renard qui attend patiemment que dûment amadoué, le corbeau lâche le fromage, Pierre et Vacances est un groupe privé, côté en bourse et n°1 européen de l'immobilier de tourisme.

Pourtant, une analyse plus attentive montre une tendance à la baisse des bénéfices et de l'action : Pierre et Vacances gagne de l'argent avec l'immobilier mais en perd avec son activité censée principale, le tourisme.

Dés lors n'est-il pas scandaleux d'investir autant d'argent public au profit d'une multinationale qui n'offre aucune garantie, ce qui est en tout cas la thèse présentée récemment dans la revue Capital⁽³⁾ sous le titre « Temps de chien pour Pierre & Vacances » ?

L'EMPLOI : UN LEURRE À LA MODE

L'emploi représente évidemment une préoccupation sérieuse, mais il ne saurait justifier tous les égarements!

S'agissant du projet contesté, et à supposer que Pierre et vacances se maintienne dans les Chambaran, l'argent public investi (**113,9 m€**) ramené au nombre d'emplois allégué (468 équivalents temps plein) donne un ratio de plus de **243 000€** par emploi ! Le même traitement appliqué à l'ensemble des chômeurs de catégorie A en France représenterait une dépense totale de **779 milliards** d'euros, soit presque la moitié de la dette totale du pays.

Il s'agit d'une folie, et aucune personne censée ne peut y adhérer, même à l'échelon d'un département. L'argent public qui serait investi en Isère représenterait, pour 468 équivalents emplois temps plein, plus de dix années de salaire payé d'avance, charges incluses : de quoi aider de nombreuses entreprises locales à embaucher **du personnel de proximité à temps plein !**

D'autant que Pierre et Vacances a la réputation d'un créateur d'emplois précaires selon un article paru dans « Le Postillon » de décembre 2012 qui, malgré les propos forts élogieux du président du Conseil Général de l'Isère à l'égard de Pierre et Vacances, souligne que « les conditions de travail à l'intérieur du groupe ont l'air de beaucoup moins plaire aux salariés.

Cet été encore, les salariés du Center Parcs de l'Aisne ont fait grève pour dénoncer des salaires bas et un manque de considération ».

On apprend aussi qu'en Moselle, le parc a connu un turnover de **30%**, et que selon l'INSEE, « sur les 304 salariés du groupe Pierre et Vacances, l'observatoire économique note que **60%** sont payés au Smic horaire, dont la moitié à **319 euros** par mois, du fait de contrats hebdomadaires de **9 heures** en tant qu'agents techniques de nettoyage par exemple. Seuls **6%** touchent un salaire supérieur de **20%** au Smic. Vraiment pas de quoi rêver ni espérer !

⁽¹⁾ L'article L 211-1-1 créé par la loi n°2005-157 du 23 février 2005, rappelle que : La préservation et la gestion durable des zones humides définies à l'article L. 211-1 sont d'intérêt général

⁽²⁾ Voir la réponse de la FRAPNA Isère à l'enquête publique sur l'autorisation de défrichement et sur le permis de construire du projet : http://www.pcscp.org/IMG/pdf_1006-07-CE-ROYBON-SNC_Roybon_Cottag.pdf

⁽³⁾ Magazine Capital n°257 – Février 2013 Pages 46 et 47 où l'on découvre les pertes historiques du groupe, un modèle économique qui repose sur les niches fiscales menacées de disparaître, des banques réticentes, des investisseurs refroidis, etc ...

INFORMATION DES CITOYENS ET DES ELUS

PCSCP s'est d'abord attachée à présenter le projet lors de nombreuses réunions publiques, en en une version plus réaliste que l'officielle. Elle a également produit moult documents pour distribution ou envois à différents élus. Elle a aussi fait circuler une pétition qui a recueilli plus de **7000 signatures**. Cette opération s'est avérée très bénéfique et encourageante par l'accueil reçu.

ACTIONS JUDICIAIRES

Pour mettre en œuvre son projet, la commune de Roybon a modifié son Plan local d'urbanisme (PLU) et délivré un permis de construire à Pierre et Vacances sur des terrains devenus opportunément constructibles.

PCSCP a attaqué ces décisions, à ses frais, devant le tribunal administratif et gagné ce procès. La commune a interjeté appel avec succès, les bénévoles de l'association n'ayant pu développer que tardivement leur argumentation de fond.

Le Conseil d'État, qui ne juge que le droit, s'est prononcé contre l'admission du pourvoi, et le permis de construire est donc acquis. Reste à déterminer la suite à donner à l'action engagée contre un second permis de précaution délivré par le maire de Roybon. L'information sera pour notre prochain bulletin.

De même pour le contentieux sur le défrichement non encore définitivement jugé.

LE PLAT DE RESISTANCE : LA LOI SUR L'EAU

Le rôle primordial de l'eau dans les Chambaran, et les impacts du projet décrits auparavant, font que les travaux à réaliser (constructions et réseaux) relèvent d'un régime particulier dit « Loi sur l'eau ». Or c'est dans ce domaine que se trouvent les plus grandes faiblesses du dossier Center Parcs, et les joutes précédentes ne sont rien à côté de ce qui attend maintenant le promoteur et ses acolytes !

PCSCP ne lâchera rien et sait pouvoir compter à propos d'eau et de ce que l'on appelle les mesures compensatoires, sur la présence à ses côtés d'alliés aussi motivés que « pointus ».

LE CENTER PARCS NE PASSERA PAS PAR LES CHAMBARAN



POUR NOUS SOUTENIR

Adhésion (10 euros) :

Don libre

NOM : Prénom :

Date de naissance : Email :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Domicile : Portable :

Date : Signature :

Libellez votre chèque d'adhésion ou de don à l'ordre de « Pour les Chambaran Sans Center Parcs » et envoyez le avec le coupon ci-dessus à l'adresse suivante :

Pour les Chambaran Sans Center Parcs Chez René MEYNIER - 1910, route de la Verne - 38940 ROYBON